



# **Politique de durabilité de la S-International Saar Pfalz GmbH & Co. KG**

Etat : 2 août 2023



## **Conseil en investissement**

### **Informations concernant l'art. 3 al. 2, art. 5 al. 5. lettre a et l'art. 5 al. 1. du règlement (EU) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.**

#### **1. Prise en compte des risques de durabilité dans notre activité de conseil en investissement**

##### **Durabilité dans le conseil en investissement de la S-International**

Dispenser des conseils en investissement de façon responsable fait partie de l'identité de la S International Saar Pfalz GmbH & Co. KG en tant qu'entreprise d'investissement enracinée régionalement.

La satisfaction des clients est notre objectif le plus important. Le haut degré de satisfaction des clients est obtenu par le biais d'un conseil de bonne qualité et complet. A ce titre, nous vous informons qu'actuellement nous ne commercialisons aucun instrument financier présentant des caractéristiques de durabilité. Ainsi, nous ne pouvons pas répondre à d'éventuelles préférences qui seraient exprimées en matière de durabilité. Indépendamment de cela, l'opération sous-jacente peut bien entendu répondre à des critères de durabilité.

Par risque de durabilité, nous entendons un évènement ou une condition relevant des domaines de l'environnement, du social ou de la gouvernance dont la réalisation pourrait avoir au moins potentiellement des effets négatifs substantiels sur la valeur de l'investissement de nos clients.

Dans le détail, nous procédons comme suit :

##### **Prise en compte des risques de durabilité à l'occasion de la recommandation d'instruments financiers présentant des caractéristiques de durabilité**

Concernant les instruments financiers susceptibles d'être recommandés à nos clients ayant des préférences de durabilité, nous précisons que nous ne commercialisons aucun produit dérivé OTC présentant des caractéristiques de durabilité. Il ne peut donc être satisfait à d'éventuelles préférences de durabilité. Indépendamment de cela, l'opération sous-jacente peut bien entendu répondre à des critères de durabilité.

#### **2. Prise en compte des principaux effets défavorables sur les facteurs de durabilité lors du conseil en investissement**

La S International Saar Pfalz GmbH & Co. KG ne commercialise aucun produit dérivé OTC présentant des caractéristiques de durabilité.



Lors du conseil en investissement nous informons nos clients de ce que nous ne commercialisons aucun produit dérivé OTC présentant des caractéristiques de durabilité. Il ne peut donc être satisfait à d'éventuelles préférences de durabilité. Indépendamment de cela, l'opération sous-jacente peut bien entendu répondre à des critères de durabilité.

Le respect des mesures d'organisation ainsi décrites est surveillé au sein de la S International Saar Pfalz GmbH & Co. KG. Il est ainsi garanti que les clients seront informés lors du conseil en investissement que leurs préférences en matière de durabilité ne pourront être satisfaites.

### **3. Inclusion des risques de durabilité dans notre politique de rémunération**

Outre les stratégies décrites ci-dessus en vue de l'inclusion des risques de durabilité lors du conseil en investissement, notre politique de rémunération prend également en compte ces risques.

Concernant notre politique de rémunération, la loi nous oblige à nous assurer que la prestation de nos collaborateurs n'est pas rémunérée ou valorisée d'une façon qui pourrait contrarier notre devoir d'agir dans le meilleur intérêt des clients. En particulier, la rémunération n'incite jamais à recommander un instrument financier correspondant mal aux besoins du client. Notre structure de rémunération est basée sur une convention collective, n'est pas liée à une prestation pondérée en termes de risques et ne favorise pas une acceptation du risque excessive pour ce qui concerne la commercialisation d'instruments financiers présentant des risques élevés de durabilité.

Etat : juillet 2023